



L'amiante dans les centrales atomiques

La présence d'amiante dans les bâtiments floqués et les risques qui en découlent ont été largement dénoncés. Tel n'est pas le cas des matériaux amiantés présents dans les centrales électriques, thermiques et nucléaires. C'est pourquoi nous tentons dans cette édition de soulever cette question.

Certaines isolations en amiante exposées à la radioactivité sont devenues doublement nuisibles du fait de la radioactivité et de la nature cancérogène des fibres. Il s'agit notamment des joints d'étanchéité, des tresses presse-étoupes, des garnitures anti-feu, des passages de câbles et des flocages ignifuges ou d'absorption phonique. Faute d'informations fiables sur leurs effets sur la santé des travailleurs et des populations voisines de ces centrales, il n'est pas possible de connaître encore les conséquences lors de leurs démantèlements et la mise au rebut de leurs déchets. Les travailleurs des centrales nucléaires les plus exposés sont les décalorifugeurs d'isolations thermiques et acoustiques amiantées qui sont supportés essentiellement par des salariés d'entreprises extérieures de sous-traitance. Cela dit, comme on le verra, l'énorme masse de déchets amiantés provient de l'amiante-ciment utilisé dans les tours de refroidissement des centrales et, étant nuisible et difficilement inerté, son élimination posera un problème de taille, autant que celui tout aussi insoluble de ses déchets radioactifs.

Risques de l'amiante en milieu radioactif

Une rare étude portant sur les effets conjugués des radiations et de l'amiante dans le développement de fibroses pulmonaires a été fondée sur l'observation d'une cohorte de 2'263 anciens travailleurs de l'armement nucléaire exposés à l'amiante dont l'anamnèse et le niveau d'exposition aux radiations

avaient été enregistrés et conservés. Elle conclut qu'il se peut que des doses profondes de rayonnements externes s'ajoutent à l'effet de fibrose de l'amiante chez les travailleurs exposés aux deux produits toxiques. L'effet semble s'additionner, suggérant des mécanismes biologiques similaires pour la fibrose pulmonaire.

[http://journal.chestnet.org/article/S0012-3692\(16\)46556-6/abstract](http://journal.chestnet.org/article/S0012-3692(16)46556-6/abstract)

Une seconde étude sur le sujet conclut: *aujourd'hui, les travailleurs effectuant le démantèlement des installations nucléaires devront se protéger contre le danger des sources radioactives ainsi que contre l'amiante. Lors du démantèlement des installations radioactives, l'amiante doit être séparé des matières dangereuses et radioactives afin d'éviter la formation de déchets mélangés et de permettre à la fois une élimination sûre et une décontamination efficace. Actuellement, il n'existe aucune technologie pouvant répondre à ces objectifs sanitaires et autres.*

(U.S.DOE1995

<https://pdfs.semanticscholar.org/d4db/0a08300a077ce674114134568398833d2599.pdf>

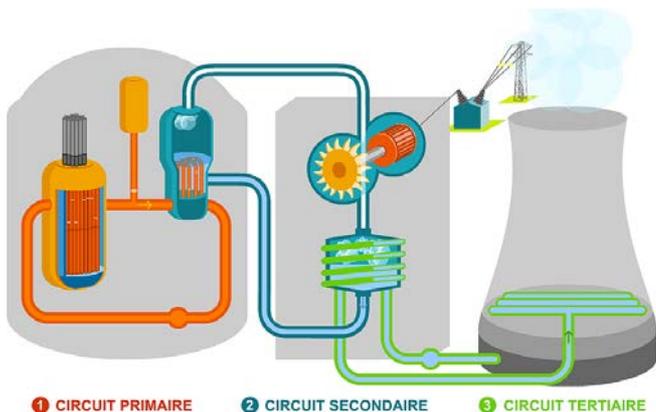


Centrale nucléaire de Gösgen. Son refroidissement devait être assuré par pompage de l'eau de l'Aar. Pour des raisons de pollution thermique de ce fleuve, le recyclage de l'eau des réacteurs a dû être assuré en construisant cette tour de refroidissement haute de 150 mètres, soit plus de 50 étages.

L'amiante dans les tours de refroidissement

Dans les installations nucléaires en Suisse mises en service entre 1960 et 1975, l'amiante faiblement aggloméré a été utilisé pour isoler les tuyauteries et les chaudières et floquer les espaces particulièrement bruyants. L'amiante-ciment l'a été pour les canalisations d'eau pluviale, les bardages de façade et surtout pour les tours de refroidissement sous forme de plaques d'évaporation servant à condenser l'eau et les vapeurs chaudes provenant du circuit secondaire, donc non radioactif des réacteurs.

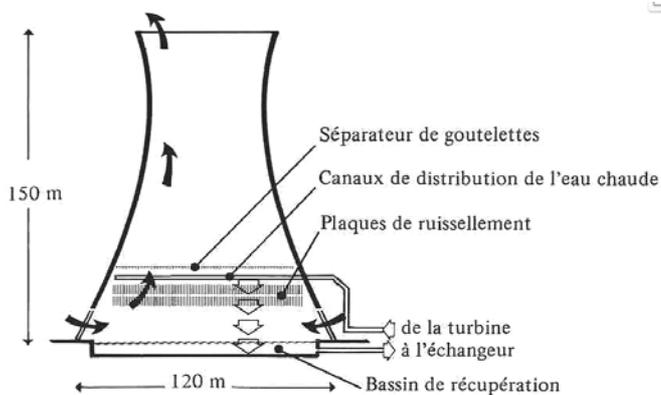
Les tours de refroidissement des centrales thermique et en particulier nucléaires ont été, comme on le verra de très grosses consommatrices d'amiante-ciment produit par Eternit.



La tour de refroidissement assure le recyclage de l'eau de refroidissement des réacteurs (en orange). Celle-ci étant radioactive, est remplacée dans un échangeur par de l'eau actionnant les turbines (en bleu) puis un second échangeur transmet la chaleur dans un troisième circuit (en vert), qui conduit l'eau bouillante dans la tour de refroidissement où elle est refroidie puis réinjectée dans le réacteur.

Ces tours dites "réfrigérants atmosphériques" ou "à tirage naturel" permettent de recycler 90% de l'eau de refroidissement des réacteurs thermiques ou atomiques, à moins que cette eau puisse être pompée puis rejetée dans un fleuve qui la refroidit. L'eau bouillante provenant du circuit secondaire qui actionne les turbines des centrales atomiques -donc non radioactive- est dispersée au bas de la tour sur une vaste surface à claire-voie, où elle est condensée par le violent courant d'air extérieur qui pénètre au pied de la tour, puis, se déverse dans le bassin de récupération sous la tour d'où elle est reconduite dans le réacteur.

Le grillage de la tour de la centrale atomique de Gösgen était



Ce schéma montre comment l'eau bouillante est refroidie pour être recyclée. Elle s'écoule sur des plaques de ruissellement en amiante-ciment refroidies par le violent courant d'air dû à l'effet de cheminée qui se produit dans la tour.

constitué de 1.1 million de m² de plaques d'amiante-ciment, pesant près de 8'000 tonnes disposées en batteries verticales à mi-hauteur de la tour. Ces 1.1 million de m² de panneaux d'Eternit ayant une teneur d'environ 15% de chrysotile" (Bulletin de l'AS-PEA (Association suisse pour l'énergie atomique N° 8 1984) représentent une surface permettant de couvrir 100 terrains de football !

Ces plaques étant constamment délavées, des fibres superficielles d'amiante peuvent être libérées dans l'eau et entraînées par le panache de vapeur. Suite aux craintes de dispersion de fibres d'amiante dans l'environnement évoqué en 1983 dans le livre *Eternit : Poison et domination* (Parti socialiste ouvrier [PSO] 1983) qui ont suscité de violentes polémiques en Suisse, des mesures de concentration de fibres ont été effectuées au voisinage de la tour de refroidissement de la centrale de Gösgen par le Laboratoire fédéral des essais de matériaux (LFEM) en 1984. Elles ont révélé que les taux moyens de concentration de fibres supérieures à 5 microns étaient de 180 f/m³, soit inférieures aux concentrations présentes dans l'environnement. Pour museler le Parti socialiste ouvrier auteur de l'ouvrage, la presse en a conclu que cette tour épurait l'air plus qu'elle ne le polluait sous le titre "*les bons côtés du nucléaire*" ! Mais le journaliste, Roger de Diesbach pose très justement la question: " *Que fera-t-on des 4'000 m³ d'amiante-ciment de Gösgen lorsqu'il s'agira de le remplacer?*". En effet constituée à l'origine de plateaux de bois, l'amiante-ciment est actuellement remplacé par des plaques métalliques ou en matière plastique plus lisse et durable qui évitent le dépôt d'algues et les cultures de légionelles favorisées (Cf p. 5) par la température élevée de l'eau condensée.

L'amiante dans les bâtiments des réacteurs

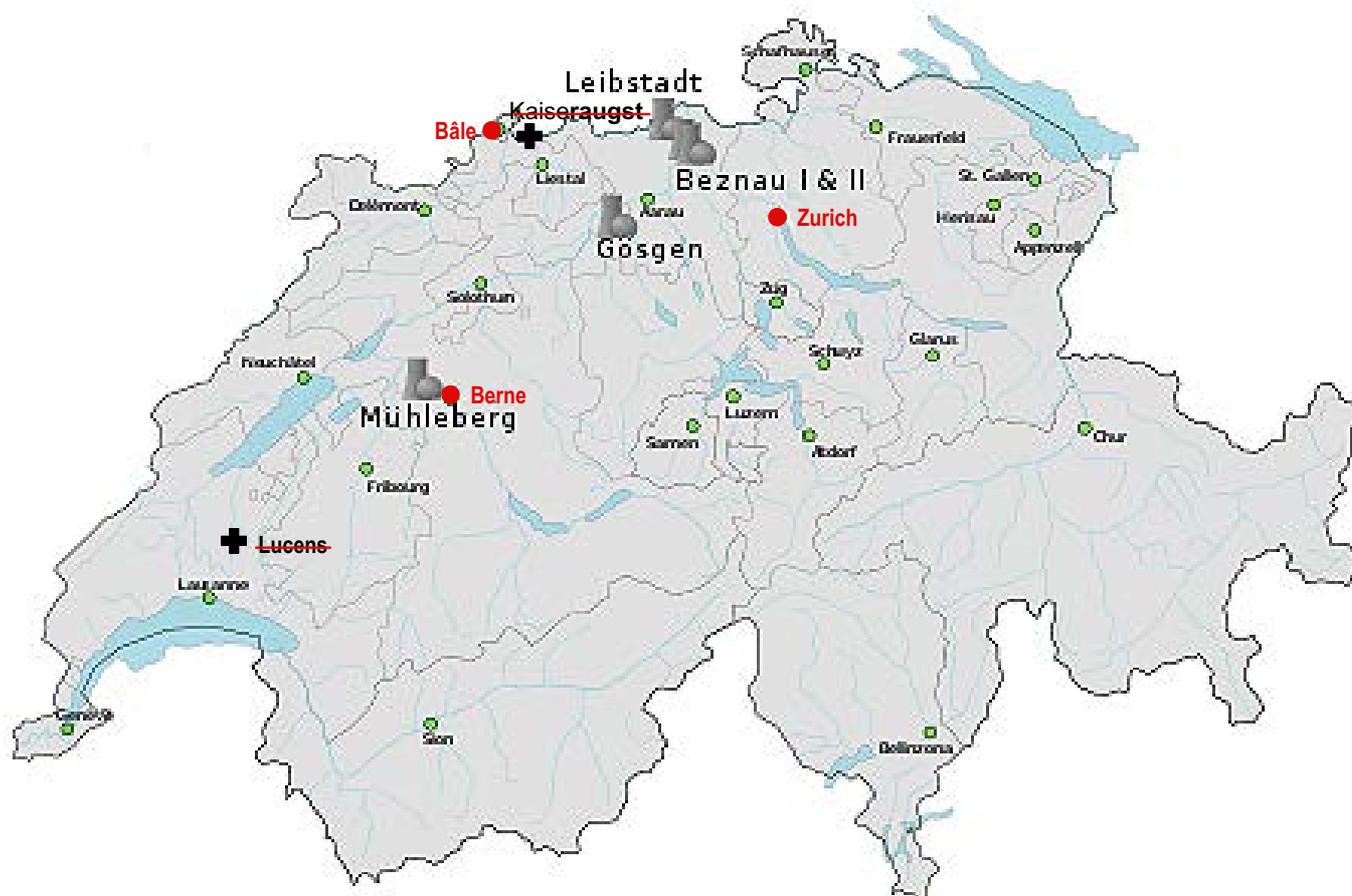
L'amiante est appliqué sous forme de matelas ou de floques sur les réacteurs et conduites d'eau du circuit primaire donc exposé à la radioactivité. Le réacteur de la centrale de Mühleberg a été floqué trois fois en 1971 et 72 sur une surface de 300 m².

Le remplacement ou le démantèlement de ces isolations contenant de l'amiante produit une énorme quantité de déchets, certains radioactifs, dont on ignore tout de leur destination passée et future.



Sur cette photo prise dans une tour de refroidissement, on distingue le réseau de canaux de distribution de l'eau bouillante qui l'asperge sur les plaques de ruissellement où elle condense puis ruisselle dans le bassin de récupération d'où elle est pompée dans le circuit du réacteur pour le refroidir.

La Suisse: un pays nucléarisé à très hauts risques



Contre l'avis de la population suisse gâtée par son courant hydroélectrique, quatre centrales atomiques ont été implantées en Suisse dans sa région la plus urbanisée et industrialisée, ce qui fait craindre des conséquences catastrophiques en cas d'accident nucléaire. Les manifestations antinucléaires et contre l'enfouissement de déchets radioactifs n'ont cessé et ont même réussi à bloquer définitivement des sites d'entreposage en Suisse romande et surtout la construction d'une centrale prévue à Kaiseraugst en 1975 après 73 jours d'occupation du site et de confrontations avec la police et l'Etat.



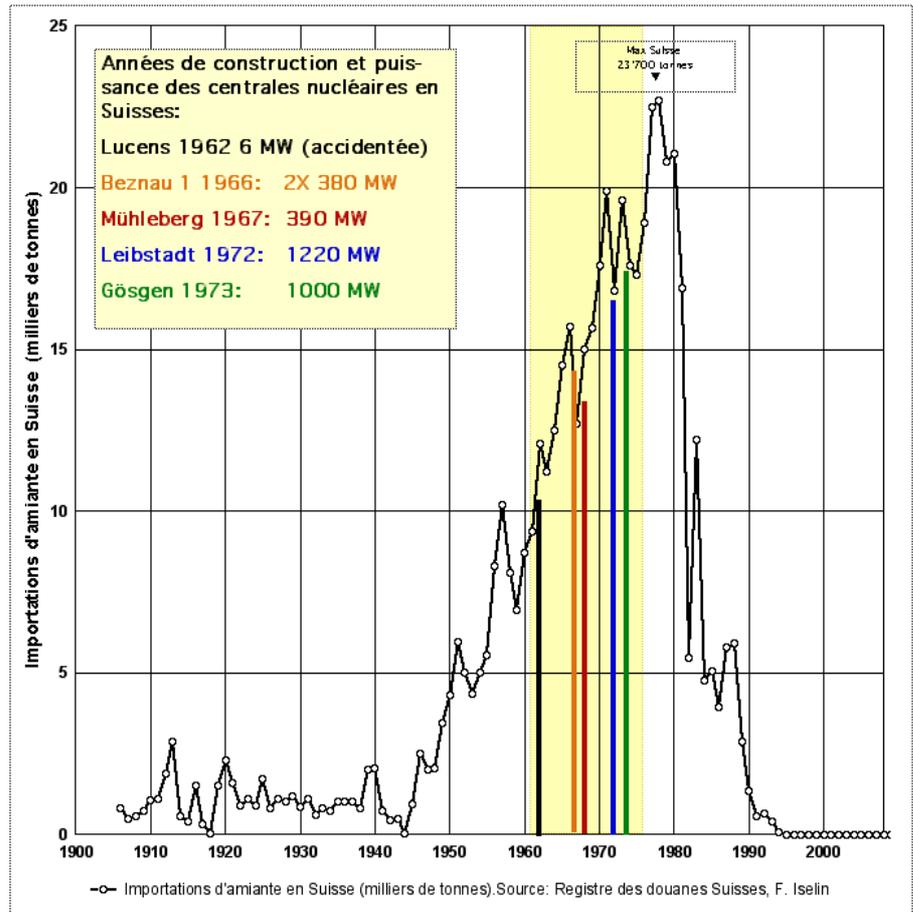
Manifestation anti nucléaire en 1978 devant le sarcophage de la petite centrale accidentée de Lucens (en haut à droite). Photo F.I.

Les tours de refroidissement: une bonne affaire pour Eternit

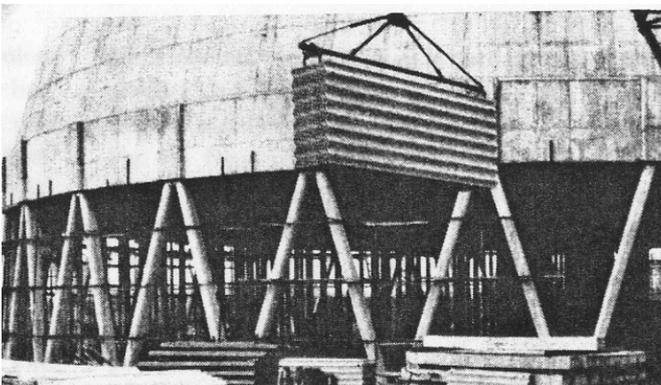
La production des plaques, canaux et conduites d'eau chaude servant à la refroidir dans les tours a été une aubaine pour Eternit et son propriétaire, la famille Schmidheiny, doublement partisane du nucléaire puisqu'elle fut actionnaire entre autres de Sulzer (fabriquant de pompes, Motor Columbus (concepteur des centrales nucléaires de Kaiseraugst et Gösgen) et de Brown-Boveri (producteur de générateurs électriques, turbines et transformateurs). Soit liée aux principaux promoteurs du nucléaire en Suisse. Le remplacement et l'élimination de ces éléments contenant de l'amiante produit une énorme quantité de déchets, dont on ignore tout de leur destination passée et future.

Quelle quantité d'amiante-ciment a été mise en œuvre pour les centrales atomiques? En ce qui concerne la Suisse, on constate un doublement des importations d'amiante lors de leur construction. Certes une part a pu être utilisée pour les flocages de bâtiments dès 1936, mais une telle masse n'a pu qu'avoir été affectée à l'isolation des réacteurs et à leurs tours de refroidissement. (voir graphique ci-contre).

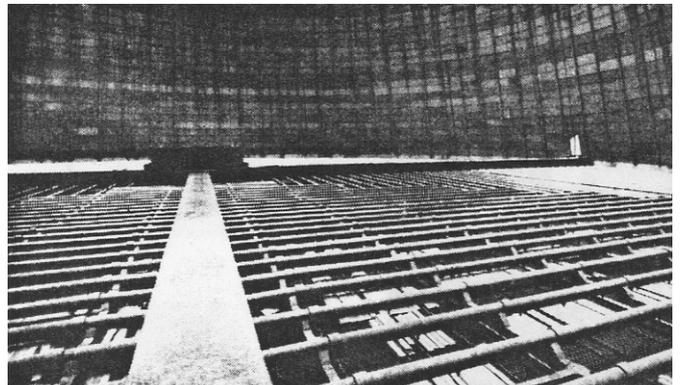
La revue AC (Amiante-ciment) éditée par Eternit a publié 13 articles sur "L'amiante-ciment dans la construction des appareils réfrigérants industriels" entre 1958 et 75 (les photos ci-dessous sont tirées de cette revue AC N° 17, janvier 1960).



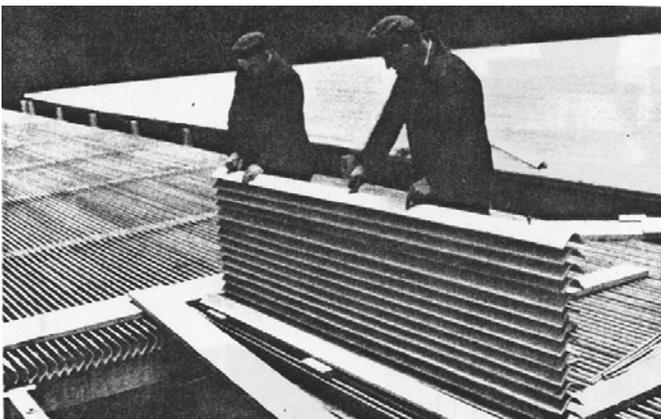
La période de construction des cinq centrales nucléaires suisses correspond au doublement des importations d'amiante en Suisse.



Déchargement des plaques ondulées d' Eternit au pied d'une tour de refroidissement.



Réseau de distribution de l'eau constitué par des canaux et des conduites munies de buses, le tout en amiante-ciment moulé.



Assemblage des paquets de plaques ondulées sur le chantier.



Plaque ondulées de ruissellement en amiante ciment vues du dessous. Dans cette tour, leur surface est de 1 million de m².

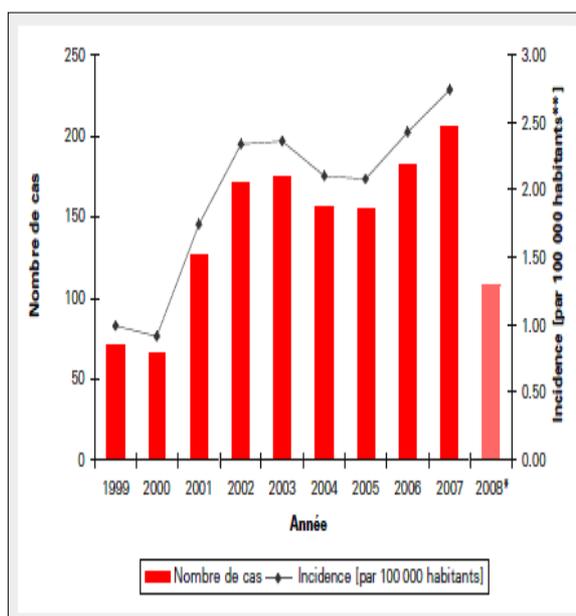
Panache de vapeur et légionelles

Autant les fibres d'amiante, que les gouttelettes potentiellement infectées par les légionelles qui se développent dans le bouillon de culture du bac de récupération peuvent se disperser dans l'environnement par le panache de vapeur comme cela a été le cas de la centrale nucléaire de Leibstadt. Rappelons que cette bactérie peut provoquer la légionellose, une maladie infectieuse des poumons. Elle prospère dans un milieu organique favorable à son développement (tours de refroidissement, climatiseurs, etc.). L'origine du nom, « maladie du légionnaire » provient du premier cas apparu lors d'un congrès de l'American Legion en 1976 à Philadelphie, où la bactérie développée dans un climatiseur a provoqué la mort de 34 légionnaires qui participaient à ce congrès.

En Suisse, le 11 novembre 2010, une concentration inquiétante de légionelles a été constatée dans l'eau de la tour de refroidissement de la centrale nucléaire de Leibstadt. La valeur seuil de la concentration en bactéries fixée par l'Office fédéral de la santé publique de 10'000 bactéries par litre d'eau dans l'eau chaude du bassin de la tour de refroidissement y a été largement dépassée.

En Allemagne, cinq personnes de la région d'Ulm, proche de cette centrale, sont mortes en janvier 2010 des suites de la légionellose et 64 personnes ont dû être traitées dans les hôpitaux pour des pneumonies sévères. La formation des légionelles dans la centrale nucléaire de Leibstadt a été considérée alors comme un événement à prendre très au sérieux. La direction de la centrale nucléaire a donc requis l'utilisation de puissants biocides, pour détruire ces micro-organismes.

L'Office fédéral de la santé publique a considéré qu'il était urgent de réduire drastiquement et le plus rapidement possible la concentration en légionelles. Pour l'Office fédéral de l'environnement, l'utilisation de grandes quantités de biocides risquait surtout d'avoir des répercussions préjudiciables pour l'environnement. Pourtant, si les légionelles continuaient de pulluler, elles auraient constitué une menace réelle, y compris pour la santé du personnel de la centrale nucléaire de Leibstadt et celle de ses riverains. ■



Evolution du nombre de cas de légionellose en Suisse. Cette maladie respiratoire est causée par des bactéries présentes dans l'eau stagnant entre 25 et 45 °C, dont les personnes infectées ont inhalé des gouttelettes contaminées. 5 à 10% des personnes infectées en décèdent malgré leur traitement aux antibiotiques (Source : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/uebertragbare-krankheiten/infektionskrankheiten-a-z/legionellose.html>

L'impasse du démantèlement et de l'élimination

Aux difficultés de démanteler les installations nucléaires et d'évacuer en lieu sûr et définitivement leurs déchets radioactifs est venue s'ajouter la contrainte de le faire dans un milieu amianté et radioactif. Cette impasse était pourtant prévisible. Le précédent démantèlement de la centrale de Lucens présageait pourtant du casse-tête que serait celui des centrales 1'000 fois plus puissantes et à ciel ouvert. Rappelons que cette centrale en Suisse romande, logée dans une caverne, a connu en 1969 une fusion partielle du cœur et une contamination radioactive massive de son enceinte de confinement. Ce fut l'une des dix catastrophes atomiques les plus sérieuses au monde. Son démantèlement complet a pris plus d'une trentaine d'années !

Pourtant malgré ce précédent, les actionnaires des sociétés promotrices du nucléaire qui décident seules à la place des populations ont voulu par pur appât du gain décupler la production d'électricité en multipliant leurs réacteurs sans se préoccuper le moins du monde des conséquences de leurs obsolescence. Au contraire, ils les nient, comme c'est le cas pour la centrale atomique de Beznau, la plus ancienne centrale au monde, qui malgré ses pannes à répétition et ses dégradations avérées, -925 crevasses apparues dans la cuve de son réacteur !- vient d'être remise en marche.

Malgré ses oppositions, la population suisse semble impuissante à juguler la cupidité des promoteurs et actionnaires et à éviter ainsi une catastrophe bien plus grave encore que celle de Lucens puisqu'elle affecterait les habitants des villes de Bâle, Zurich ou Berne proches de ces bombes à retardement. Jusque là, ce seront des milliers de travailleurs qui vont devoir œuvrer dans des chantiers doublement cancérigènes. Et puis ce sera une fois de plus à la population d'en faire les frais, car leurs propriétaires sont au bord de la faillite, comme EDF en France. L'électricité nucléaire est hors de prix et plus encore les coûts du démantèlement du parc de centrales atomiques et la mise hors d'état de nuire de leurs déchets toxiques.

Mais ces catastrophes à venir ne le sont pas perdues pour tout le monde: des entrepreneurs prétendument spécialisés dans la sécurité lors des démantèlements se bousculent au portillon pour "gagner des parts de marché" dans une affaire qui s'annonce interminable et florissante. C'est le cas d'Eichron, laboratoire d'analyses d'amianté nucléaire, pour qui le démantèlement nucléaire est un secteur en plein déploiement et prometteur puisque pour le seul parc nucléaire français de 58 réacteurs, l'addition se chiffrerait à 32 milliards d'euros et à 300 milliards dans le monde (France info: "Nucléaire, L'addition qu'on nous cache") une fortune qui serait mieux utilisée à financer la "transition énergétique" tant attendue ! ■

Le démantèlement atomique: une gageure !

Fin 2015, il y a **441 de réacteurs nucléaires connectés au réseau dans le monde**. Les Etats-Unis arrivent en tête (99 réacteurs), devant la France (58), le Japon (43, dont 3 ont été remis en service depuis l'accident de Fukushima), la Russie (35), la Chine (31), la Corée du Sud (24), l'Inde (21), le Canada (19) et l'Ukraine (15). L'Europe de l'Ouest en compte au total 117, dont 15 au Royaume-Uni, 10 en Suède, 8 en Allemagne, 7 en Belgique et autant en Espagne.

Le nombre de réacteurs industriels **arrêtés dans le monde est de 110**, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon et en France.

Le montant estimé du marché mondial du démantèlement nucléaire dans les années à venir s'élève à **200 milliards d'euros**. Outre ceux déjà démantelés, environ 200 réacteurs devraient être arrêtés dans les quinze prochaines années.

Romana Blasotti, symbole de la lutte contre l'amiante en Italie et dans le monde



Dès son retour de Rome, Romana prend la parole devant la population réunie dans une salle de Casale, ville qui vient d'apprendre l'unique verdict de la Cour de cassation.

Romana Blasotti Pavesi est une de ces femmes fortes dont la ténacité a changé le monde. Fondatrice et présidente depuis près de 30 ans de l'Association des victimes de l'amiante (AFeVA) à Casale Monferrato, ville de 30'000 habitants près de Turin, jusqu'à ce qu'à 86 ans elle cède la présidence le 17 novembre 2015 à Giuseppe Manfredi, mort presque un an plus tard, le 16 août 2016 à 66 ans en raison d'un mésothéliome.

Romana Blasotti a dû déplorer jusqu'à cinq victimes de l'amiante dans sa famille. Elle a été interviewée trois ans avant de quitter la présidence de l'Association par Eliane Brum, journaliste connue, écrivaine, documentaliste et activiste brésilienne qui publie régulièrement depuis 2013 dans le journal espagnol *El País*. Le contenu de l'interview susmentionnée est transcrite dans l'article publié le 25 Novembre 2014 de l'édition internationale du journal *El País*, sous le titre *Romana et le milliardaire de l'amiante: la douleur qui ne se prescrit pas*. La lecture de cet article est indispensable pour qui veut connaître en profondeur la vitalité et l'intégrité avec lesquelles Romana Blasotti a fait face aux pouvoirs de l'amiante en Italie.

tel. Avec la permission de l'auteur, je reproduis textuellement certains paragraphes de son livre dont "*Romana Blasotti Pavesi, une femme simple d'une petite ville italienne, que Casale Monferrato, a porté sur l'Olympe des déesses*".

Casale Monferrato, une ville martyre

Comme dans le célèbre village gaulois d'Astérix, cette petite ville du nord de l'Italie, à 60 km de Turin, est en guerre depuis un certain temps contre l'auteur du génocide par l'amiante dans le monde, plus précisément contre la société Eternit, propriété de Stephan Schmidheiny, un magnat enrichi sur la vie de milliers de travailleurs et qui tente de laver le sang de ses mains par les œuvres philanthropiques de sa fameuse fondation AVINA. C'est David contre Goliath, qui selon les mots de Romana a gagné le jeu de la vérité, mais pas encore celui de la justice. Un village mortifié depuis 80 ans contre l'un des plus riches au monde qui détient les prix honorifiques des universités de Yale, celle d'Andres Bello des jésuites à Caracas, et de Rollins aux E.U., toujours conquises par le carnet de chèques du milliardaire; et qui jouit de l'admiration de la famille March, celle qui était propriétaire d'Uralita dans les années de plus grande consommation d'amiante en Espagne. Bref, un personnage détestable.

A Casale, malgré le fait que l'usine de la mort ait été fermée en 1986, trente ans plus tard, chaque semaine une personne meurt à cause de son exposition à l'amiante, soit 50 morts par an. Le peuple est particulièrement préoccupé pour ses enfants exposés à la poussière mortelle, car le magnat de l'amiante leur a livré un cadeau empoisonné: les déchets d'amiante de ses usines désaffectées cédés aux autorités pour paver les rues et les



Mais si la lecture de cet article est incontournable, celui publié un an plus tard par Paco Puche le 29 novembre 2015 sur le site *Sin permiso* ["sans autorisation"] l'est également. Il a été compilé récemment dans une anthologie d'articles de l'auteur à propos de l'amiante par Rafel Yus Ramos dans son livre publié le mois dernier sous le titre *Paco Puche. Son combat contre le lobby caché derrière l'amiante mor-*



routes ou immergés dans le fleuve Po qui baigne Casale et que la population apprécie pour y prendre ses baignades estivales.

C'est en 1907 que s'ouvrit l'usine Eternit à Casale. Quarante-vingts ans plus tard, elle fermait ses portes, suite à la faillite de l'entreprise, laissant les travailleurs à moitié démunis et l'usine mortelle non décontaminée. La société appartenait à Stephan Schmidheiny de 1973 jusqu'à sa fermeture. Treize ans au cours desquels, le procureur de Turin Raffaele Guariniello l'a accusé d'avoir provoqué plus de trois mille morts et les juges qui l'ont condamné ont prouvé qu'il connaissait la létalité du minéral. C'est pourquoi un de ces juges l'a comparé à Hitler car il a trompé les ouvriers et la population par des mensonges pour les tuer dans son usine. Curieusement, l'autre complice de cette hécatombe était le défunt Baron de Cartier de Marchienne qui avec l'une de ses industries nourrissait comme lui les riches.

Romana Blasotti Pavesi

Parmi ces innombrables victimes, nous trouvons celles de la famille de Romana. En 1983, son mari est mort à 61 ans d'un mésothéliome en raison de son emploi à Eternit. En 1989, sa soeur est morte de mésothéliome bien qu'elle n'ait pas travaillé dans l'usine Eternit, mais elle avait aspiré la poussière d'amiante que son mari et son fils amenaient à la maison. En 2003, meurt une cousine du mésothéliome pour avoir vécu à proximité de l'usine d'amiante-ciment, et la même année, succomba aussi un neveu du même cancer, après avoir travaillé peu de temps avec l'amiante. Enfin, en 2004, à 75 ans, ce fut le coup fatal: sa fille Maria Rosa mourait aussi de mésothéliome, sans jamais avoir travaillé avec de l'amiante.

Trop de décès par mésothéliome –ce cancer mortel spécifique de l'amiante– dans la même famille. Malgré cela, Romana a exercé de 1988 à ce jour la charge de présidente d'AFéVA (Association des familles victimes de l'amiante) qu'elle a fon-

dée, jusqu'à devoir céder sa place à Giuseppe Manfredi, souffrant de mésothéliome. La douleur ne l'a pas découragée et seul l'âge l'a affaiblie, mais sa résistance indomptable a fait que pendant trente ans elle a obtenu que la vérité des crimes de l'amiante soit indiscutablement établie bien que la justice nécessaire à condamner le coupable n'ait pas encore tranché.

Du verdict de Turin à sa cassation à Rome

Il est probable que Romana n'ait pas supporté l'insensibilité de la Cour suprême italienne. *«Le verdict de la Cour de cassation a été une surprise très désagréable - dit-elle - un résultat amer pour ma bataille. Nous avons lutté pendant des années pour prouver que les propriétaires d'Eternit étaient conscients des dangers des fibres d'amiante, bien qu'ils n'aient jamais voulu l'avouer. C'était un combat de David contre Goliath et si j'ai réussi à me battre pendant tant d'années c'est parce que je sentais que la ville de Casale était de mon côté. Elle a été ma force.*

Nous étions convaincus qu'après avoir gagné au Tribunal de première instance et à la Cour d'appel de Turin, nous gagnerions aussi en cassation. Ça ne s'est pas passé comme ça et maintenant nous ne pouvons pas dire que nous sommes satisfaits. Nous n'avons rien fait pour mériter un tel échec. Ils se sont moqués de nous. Je crois que les magistrats de la Cour suprême de justice ont jugé sans prendre connaissance de l'histoire de Casale, sans quoi ils n'auraient pas prononcé une sentence avec autant d'indifférence à notre égard».

Romana n'exagère pas quand elle affirme qu'en 1992, l'utilisation de l'amiante a été interdite en Italie, quelques années après la fermeture d'Eternit, qu'elle a depuis été bannie dans 55 pays dans le monde, et que tout cela a commencé à partir de la petite ville de Casale: une lutte qui semblait désespérée, qui a commencé avec un groupe de personnes pleurant leurs morts, menée par une veuve qui peut aujourd'hui être fière de ce qu'elle a fait et de ce qu'elle a obtenu.

Mais Romana est avant tout une référence mondiale, une déesse de la résistance contre la douleur et l'injustice. C'est pourquoi nous l'avons élevée au plus haut des Olympes. ■

Extraits traduits de l'espagnol de l'article paru dans *Diario médico* du 8 mars 2018.

<http://medicablogs.diariomedico.com/jmsanz/2018/03/08/romana-blasotti-simbolo-de-la-lucha-contra-el-amianto-en-italia-y-en-el-mundo/>



Romana devant la cour de cassation à Rome le jour où le verdict de la Cour de Turin condamnant S. Schmidheiny à 18 ans de prison fut abrogé.

Suisse: le délai de prescription pour les victimes de l'amiante a été prolongé.

Le 7 mars 2018, le Conseil National suisse (une des deux chambres du Parlement représentant le peuple, dite Chambre basse) a prolongé de dix ans la durée de prescription absolue pour les victimes de lésions corporelles, comme celles de l'amiante. Elles devraient disposer d'un délai de 20 ans pour faire valoir leurs droits à un dédommagement. Le Conseil des états aurait souhaité maintenir la durée de 10 ans. Le dossier retourne à la chambre des cantons qui se prononcera lors de la session d'été 2018.

Espérons que les parlementaires confirmeront la décision du Conseil national et tiendront compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) qui, le 11 mars 2014, a décidé que le délai de prescription du droit suisse violait le droit d'accès à un tribunal pour les proches des victimes de l'amiante, droit garanti par l'article 6 § 1 de la CrEDH.

Si le délai de prescription absolu est porté à 20 ans, les victimes de l'amiante disposeront d'un délai de 20 ans au lieu de 10 entre la date où leur maladie a été diagnostiquée et le dépôt d'une plainte juridique pour faire valoir leurs droits à un dédommagement face aux coupables des torts causés.

Si cette mesure prise après d'âpres négociations tient compte du verdict de la CrEDH, elle ne résout en rien le droit des victimes de l'amiante et de leurs proches à être indemnisées en Suisse: car, "On voit le monde politique et le monde économique chercher à faire sortir par la petite porte, en douceur, mais résolument, les nombreuses personnes touchées par la tragédie de l'amiante et leurs familles¹. Effectivement, pour les victimes en Suisse et notamment celles que défend CAOVA depuis 15 ans, cette prolongation est sans effets. D'une part parce que rares sont les familles endeuillées qui veulent prendre le risque d'affronter en justice les coupables de leurs cancers mortels. Elles sont réduites à exiger de leur assurance, la SUVA –qui

n'impose pas de délais de prescription–, en tant que cotisantes obligatoires, qu'elle les reconnaisse et les indemnise spontanément, ce qui est rarement le cas, la SUVA ayant plusieurs tours dans son sac pour les débouter. D'autre part, les rares victimes bénéficiant d'un "lot de consolation" octroyée par le nouveau Fonds d'indemnisation (EFA) doivent renoncer à toute action en droit civil².

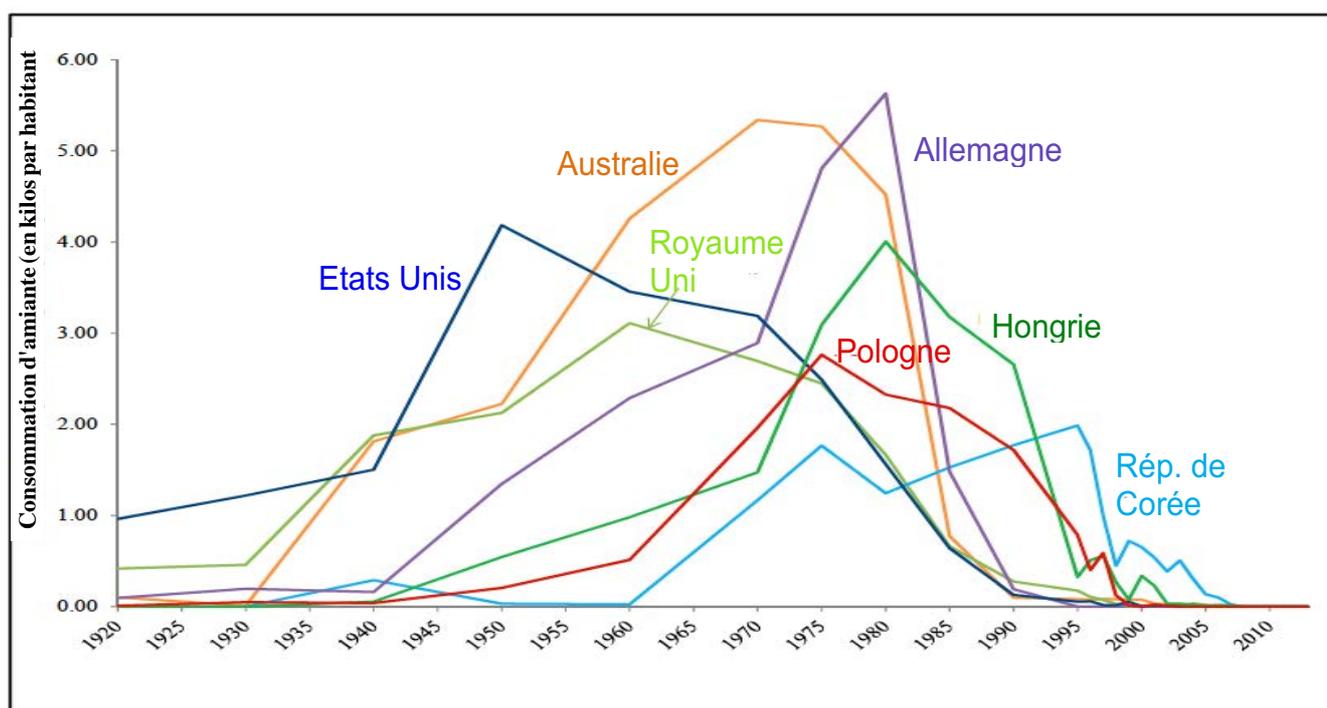
A la question posée par nos associations sœurs européennes "Comment se fait-il qu'en Suisse qu'il n'y a pas eu encore de procès contre Stephan Schmidheiny, importateur et producteur de produits amiantés en Suisse soit, premier responsable de la catastrophe de l'amiante?" La réponse est simple: étant milliardaire et chéri de l'Etat et de ses pairs, il est intouchable que ce soit en Suisse, en Italie et dans le monde à moins qu'il ne soit extradé de sa retraite tropicale, ce qui ne se fait pas entre gens de bonne famille!

Pour revenir à la prescription, il est notoire, comme le reconnaissent plusieurs oncologues, que les victimes de cancers provoqués par un employeur coupable ne doivent pas être pénalisées par un quelconque délai de prescription imposé à des victimes de maladies qui ne peuvent être diagnostiquées que de longues années après les événements pathogènes³. ■

Pierrette Iselin et Anne Maher

- 1 Plateforme d'information Humainrights.ch " Quel accès à la justice pour les victimes de l'amiante?", 21 8. 2017
- 2 Le document précédent évoque à ce sujet un "pacte avec le diable". Mais plus encore, seule les personnes atteintes de mésothéliome, excluant toutes les autres maladies mortelles de l'amiante, ont le droit d'être entendues par la Fondation du EFA et encore sous d'autres restrictions. C'est pourquoi CAOVA promoteur et participant actif à la Table ronde n'a pas cautionné ses conclusions.
- 3 CrEDH

Notre lutte pour l'abandon de l'amiante a progressé... mais après combien de morts?



Evolution de la consommation d'amiante par habitants dans certains pays. Quand verra-t-on la fin du maudit amiante partout dans le monde ?

Source: Trends and the Economic Effect of Asbestos Bans and Decline in Asbestos Consumption and Production Worldwide Article (Tendances et effets économiques des interdictions de l'amiante. Déclin de la consommation d'amiante et Production mondiale)